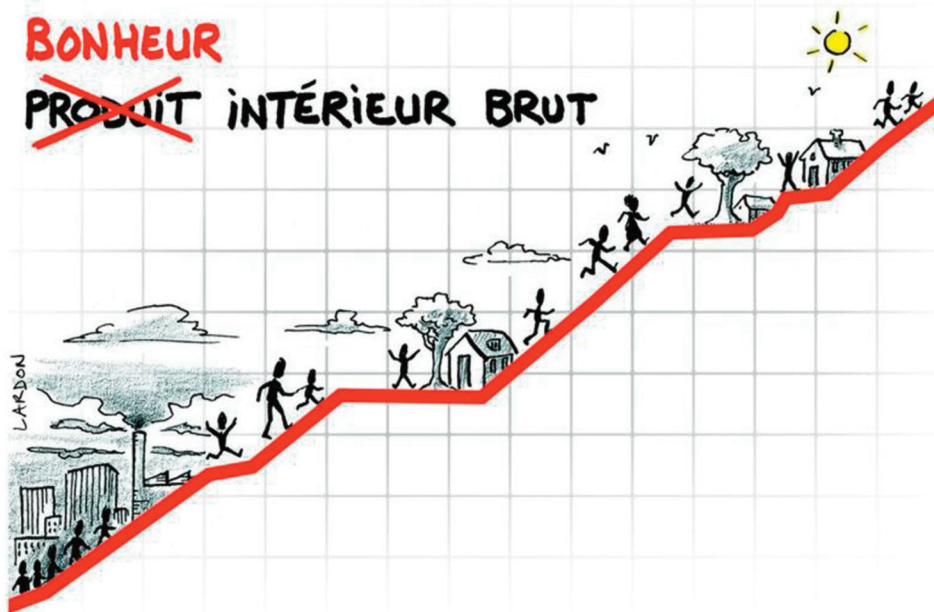


SÉCU & FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE

argumentaire en 9 fiches



UNE SEULE LOGIQUE : LES BESOINS HUMAINS !

Il y a urgence à opposer, pied à pied, la logique des besoins de santé dans leur totalité à la logique comptable qui régit aujourd'hui tous les aspects de notre vie. Face au diktat de la « règle d'or des 3% de déficits des budgets publics » dont les comptes de la Sécurité sociale : les besoins en matière de santé sont immenses, diversifiés, impérieux !

L'état de santé des populations se détériore. Au deux « bouts de la vie », notre système de santé publique n'assure plus ! La France figure désormais au 17^e rang européen pour la mortalité infantile avec 3,9 décès pour 1000 naissances vivantes ; pour la première fois depuis des décennies, la vie en bonne santé après l'âge de la retraite diminue !

Nous constatons la mortalité prématurée des hommes, un taux de suicide parmi les plus élevés de l'Union européenne, une incidence de cancers plus forte qu'ailleurs ; le nombre de nouvelles infections par le VIH reste élevé. La consommation de médicaments est la plus forte d'Europe. Et fait hautement significatif : le nombre d'accidents de travail graves – 3788 pour 100 000 travailleurs (chiffres 2008) – est le plus élevé d'Europe ! Enfin, nous devons déplorer que près de 30% de personnes renoncent aux soins, dont les jeunes et les millions de salarié-e-s chômeurs, précaires, personnes âgées, isolées...

Plus d'enfants, plus de personnes âgées : c'est bon pour une société humaine, basant son développement sur les solidarités intergénérationnelles ! Mais cela devient incompatible avec la recherche du profit à tout prix !

Ainsi la prise en charge des besoins de santé devient un marqueur essentiel pour une politique vraiment de gauche. Le seul raisonnement possible pour apprécier et développer les besoins et les moyens de **financement** de la protection sociale : l'Humain d'abord ! Aujourd'hui, il doit être à la mesure des exigences portée par la volonté majoritaire de mieux vivre sa vie :

- des dépenses de santé remboursées à 100% par la Sécurité sociale ;
- la retraite pleine et entière à 60 ans ;
- l'accès de l'hôpital public partout sur tout le territoire ;
- une politique familiale active préservant et promouvant les droits des femmes dont celui du travail ;
- une prise en charge à 100% par la Sécurité sociale de la perte d'autonomie tout au long de la vie.

Voilà autant de repères pour faire implorer la gestion actuelle de notre protection sociale, gangrenée par l'objectif de baisse de dépenses de santé prises en charge solidairement.

Les questions de financement doivent devenir l'affaire du plus grand nombre. Elles représentent l'un des leviers principaux pour mettre en échec les politiques austéritaires inscrites dans le Traité budgétaire européen, dont la principale cible est bien notre système de protection sociale.

1

LA PROTECTION SOCIALE, UN SYSTÈME GLOBAL : SANTÉ, RETRAITE, FAMILLE, HANDICAP, SANTÉ AU TRAVAIL, QUI RÉPOND AUX BESOINS DE LA POPULATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU PAYS

protéger

La personne humaine est une et indivisible. Ses besoins sociaux sont un ensemble cohérent. La Sécurité sociale est l'outil qui répond à cette cohérence.

Être protégé lorsqu'on est malade, en situation de handicap ou de perte d'autonomie par l'Assurance maladie, lorsqu'on est enfant par une politique familiale, lorsqu'on n'est plus au travail du fait de l'âge par des Caisses de retraite, et

lorsqu'on est victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle par une caisse pour les accidents et les maladies professionnelles, bref être protégé contre les aléas de la vie constitue un progrès indéniable. C'est le signe d'une société solidaire. C'est tout cela qui constitue la protection sociale française héritée de 1945. Lorsque l'Homme est protégé de ces situations, il est alors en situation de s'inscrire pleinement dans la société et d'y apporter sa contribution. En particulier, il peut participer à la création de richesses. C'est la logique qui veut que les ressources nécessaires à cette protection sociale soient prélevées à la source même de la création des richesses : l'entreprise.

2

CARACTÉRISTIQUES D'UN SYSTÈME SOLIDAIRE

Les principes fondamentaux proposés par Ambroise Croizat sont : solidarité entre les générations, entre les travailleurs cotisants et leurs ayants droit, responsabilité des employeurs vis-à-vis des victimes du travail. Ainsi furent instituées retraites et politiques familiales, assurance maladie, couverture des accidents du travail et maladies professionnelles avec une caisse unique et commune gérée par les seuls travailleurs au départ.

Lorsqu'en 1946, sous l'impulsion du PCF, le gouvernement provisoire met en place la Sécurité sociale et assoit son financement sur la cotisation sociale, avec une part payée par le salarié et une part versée par l'employeur, il pose le principe d'une mutualisation d'une partie de la richesse produite dans l'entreprise par le travail et en calcule le montant à partir des salaires versés. En procédant ainsi, il affirme deux choses capitales :

- une partie de la valeur ajoutée produite par les salariés, sans être affectée aux salaires, devra être soustraite du profit pour servir au financement de la réponse socialisée aux besoins sociaux.
- le niveau de la cotisation sociale est fonction de l'emploi et de la masse salariale versée dans les entreprises, qui lui servent de base de calcul.

Le financement de la Sécurité sociale est donc au centre de la bataille de classe pour l'appropriation des richesses produites. La cotisation sociale, inscrite dans la dynamique économique, en est l'outil, et l'emploi et les salaires les leviers. L'ambition visait à répondre aux besoins de développement de la société française.

Et cela, à partir des travailleurs eux-mêmes, qui assuraient la gestion des organismes de Sécurité sociale. Pas surprenant donc que le patronat ait fait de la remise en cause du financement socialisé de la sécurité sociale un cheval de bataille et de la suppression de la cotisation sociale sa cible.

La montée des licenciements, la baisse de la masse salariale dans la valeur ajoutée et la réduction de la dépense publique et sociale aggravent ce processus. Et c'est sur le biais de la fiscalisation des recettes de la sécurité sociale qu'il entend s'appuyer.

mutualiser

La crise financière internationale de 2008, la récession de 2009 et la crise des endettements publics de 2011, la crise sociale aujourd'hui s'inscrivent dans une véritable crise systémique du capitalisme mondialisé.

La financiarisation de l'économie a fait exploser les prélèvements financiers sur les entreprises au détriment de l'emploi (319,2 milliards d'euros en 2011 de revenus financiers des entreprises contre 145 milliards d'euros de cotisations patronales versées). Cette rémunération du capital contre le travail pèse sur l'évolution de la masse salariale et siphonne les recettes de cotisations sociales de la Sécurité sociale.

Parallèlement, la politique de réduction de la dépense publique et des prélèvements sociaux, au nom de la baisse des coûts du travail pour la compétitivité, fragilise les recettes de la Sécurité sociale. Les exonérations massives de « charges » patronales constituent une perte de ressources pour la Sécurité sociale (2,9 milliards d'euros en 2012) et un transfert de charge sur le budget de l'État (28 milliards d'euros en 2012), soit en grande partie sur l'impôt des ménages.

Les cures d'austérité imposées se traduisent par une nouvelle remontée du chômage, de la précarité, une baisse de pouvoir d'achat, et de nouvelles attaques contre la protection sociale et les services publics.

Au final, ces politiques libérales pèsent sur la capacité de développement de l'activité et contribuent à la réduction des prélèvements sociaux.

Or un point de masse salariale en moins représente 2 milliards d'euros de recettes perdues pour le régime général des travailleurs salariés. De même, 100 000 chômeurs de plus, c'est 2,5 milliards en moins de cotisations sociales versées.

Le déficit de la Sécurité sociale ne s'explique donc pas par un excès de dépenses sociales mais par un manque à gagner considérable du côté des recettes assises sur une masse salariale en stagnation. Les plans de réduction des dépenses sociales tendent à exercer un effet dépressif sur l'économie qui alimente cette spirale régressive.

**l'austérité
contre
le Sécu**

POUR EN SAVOIR PLUS

globule rouge INFO

publication *Santé/protection sociale* <http://sante.pcf.fr>

RESTAURER LES ÉLECTIONS AU SUFFRAGE UNIVERSEL DES ADMINISTRATEURS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

démocratiser

La gestion démocratique suite à des élections est une nécessité. La loi du 30 octobre 1946 prévoit que les cotisants doivent élire leurs représentants dans les conseils d'administration de la Sécurité sociale. Cela n'a de sens que si la cotisation reste le mécanisme de financement ; si la fiscalisation l'emportait, ce serait le Parlement qui arbitrerait. Cette démocratie est facteur de progrès. Elle va dans le sens de la démocratie générale qui est une des aspirations majeures de ce début de XXI^e siècle. La Sécurité sociale doit être confiée à la gestion de ceux qui lui apportent la richesse et de ceux qui en bénéficient. Ce sont les mêmes, parfois à des âges différents ou dans des situations différentes. L'argent de la protection sociale est la propriété des travailleurs et des salariés et non de l'État. Il est redistribué à chacun en fonction de ses besoins. Des élections doivent être organisées sur listes syndicales. Une place doit aussi être faite aux représentants des patients dans le cadre particulier de l'Assurance maladie. Une négociation nationale pour la bonne gestion de cet instrument formidable doit être ouverte. Une Mutualité revisitée et réellement démocratisée devrait aussi jouer un rôle dans la représentation des ayant-droits à la santé. Cela impliquerait d'abroger la « gouvernance » instaurée par la loi de 2003 qui a conduit à une étatisation de la gestion de la Sécurité sociale.

Cette démocratie sociale basée sur les droits des citoyens et des salariés suppose des moyens. Un travail de réflexion doit être mis en place pour donner à ceux-ci la formation et les compétences nécessaires pour exercer leurs droits. Les associations d'usagers doivent recevoir les moyens nécessaires pour la formation et la représentation. De ce point de vue, les pouvoirs publics ont une première responsabilité. La seconde responsabilité est de s'interdire d'instrumentaliser les associations

comme on l'a trop vu ces derniers temps. Nos propositions d'élections à la Sécurité sociale s'accompagnent d'une démocratie dans les instances régionales de régulation du système de santé et d'une démocratie à l'hôpital. Ce qui implique l'abrogation de la loi Bachelot.

COTISATIONS CONTRE FISCALISATION

Le président de la République, François Hollande, ainsi que le gouvernement Ayrault et la ministre des Affaires sociales, Marisol Touraine, cherchent à accélérer le processus de fiscalisation croissante de la protection sociale.

Sous prétexte de moins taxer le travail, on tend en fait à organiser la réduction des « charges » sociales patronales, et à institutionnaliser la réduction du coût du travail et de la part des salaires dans la valeur ajoutée. En même temps, cette fiscalisation conduit à une étatisation du financement de la Sécurité sociale.

Celle-ci affaiblit le principe de la gestion paritaire des organismes sociaux. Cela tend à renforcer la politique de réduction des dépenses et prélèvements sociaux, imposée par les forces libérales afin de servir plus directement les exigences de rentabilité financière immédiate.

la bourse
ou
la vie ?

La question centrale est l'assise du financement. La nature de ce financement définit la nature du modèle de protection sociale et le choix de civilisation qu'il induit. Soit il relève de la fiscalisation, soit il est ancré sur la cotisation sociale.

Dans ce débat, les partisans de la CSG avancent plusieurs arguments pour justifier le développement de la CSG pour financer la sécurité sociale.

1. La CSG serait plus juste car elle ferait participer tous les revenus et elle est plus efficace car son rendement est plus puissant.
2. Les prestations de sécurité sociale seraient « universelles » depuis la CMU. Leur financement relèverait donc de la solidarité nationale, et donc de l'impôt comme la CSG.
3. Assises sur les salaires, les cotisations sociales pèseraient sur le coût du travail et la compétitivité des entreprises. Le basculement de la cotisation vers l'impôt (CSG) permettrait alors d'améliorer la compétitivité et de lutter contre le chômage.

En réalité, aucun des arguments avancé ne tient :

1. La CSG est foncièrement injuste. Prélevée sur les revenus des ménages, elle repose à hauteur de 88% sur les seuls revenus du travail ou de remplacement (salariés et retraités). Les revenus financiers et du patrimoine n'y contribuent que pour 11%. Elle ne taxe donc pas le capital mais les revenus du travail des ménages. Prélevée sur les revenus et non sur la richesse produite dans l'entreprise, elle est déconnectée du lieu de création des richesses.

2. Les prestations de sécurité sociale ne sont pas simplement « universelles ». Elles relèvent aussi d'une solidarité professionnelle liée au travail. Le fait de cotiser ouvre droit à ces prestations. Tous les cotisants y ayant droit indépendamment du niveau de leur contribution. C'est la solidarité des travailleurs entre eux et c'est l'esprit des fondateurs de la Sécurité sociale : « chacun contribue selon ses moyens pour recevoir selon ses besoins ». À la solidarité des travailleurs entre eux et à leur capacité à s'autodéterminer, la fiscalisation substitue une solidarité nationale d'État qui dépouille les salariés de leur pouvoir de détermination au profit du Parlement. À l'attribution sans conditions à chaque cotisant, selon ses besoins, de cette part de la richesse produite, elle substitue des allocations tributaires des arbitrages budgétaires de l'État conditionnées par ses objectifs de redistribution sociale des revenus. Les cotisations sociales ne peuvent donc être remplacées sans conséquences par la CSG.

3. Quant à l'argument de la compétitivité des entreprises et du coût du travail, les données sont connues (<http://www.pcf.fr/28152>)

La CSG est devenue une forme nouvelle de prélèvement obligatoire en France. Portant sur les revenus du travail, de remplacement et du patrimoine des ménages, elle est proportionnelle et non progressive, prélevée à la source par les URSAFF et touche aussi les revenus exonérés des ménages (contrairement aux impôts sur les revenus). Non contributive, elle n'ouvre pas droit à prestations, contrairement à la cotisation sociale, et est donc comptabilisée comme un impôt.

**un choix
de
civilisation**

LA TVA : UNE FISCALISATION QUI ÉPARGNE BEAUCOUP CEUX QUI PEUVENT ÉPARGNER BEAUCOUP ET CHARGE LES MÉNAGES MODESTES ET MOYENS

La question posée par la CSG est de même nature que celle induite par la TVA ou tout autre taxe fut-elle verte.

La « TVA-sociale » vise la réduction du coût du travail au bénéfice des entreprises. Sous sa forme Sarkozy-Fillon, les prélèvements fiscaux pesant sur la consommation des ménages auraient été alourdis de 13,2 milliards d'euros et les cotisations sociales patronales allégées d'autant. Utilisant toutes leurs ressources pour la consommation, les ménages pauvres auraient été les grands perdants. Autre objectif, elle aurait permis de rompre avec notre tradition historique de financement de la politique familiale par les entreprises et de répondre ainsi à une vieille revendication du patronat. Au final, cette « TVA-sociale » aurait exercé des effets récessifs sur le pouvoir d'achat des ménages comme sur la croissance et l'emploi, affaiblissant ainsi encore plus les recettes liées à la cotisation sociale.

la TVA antisociale

COTISATIONS ET MISE À CONTRIBUTION DU CAPITAL

Des propositions immédiates : une nouvelle cotisation sur les revenus financiers des entreprises et des institutions financières.

Face à l'urgence, nous proposons une nouvelle cotisation sur les revenus financiers des entreprises. Ceux-ci ne sont pas soumis aux contributions sociales et se développent contre l'emploi et la croissance réelle. Il existait en 2010, selon nos calculs effectués à partir de la publication des Comptes de la Nation, 317,9 milliards d'euros de revenus financiers des entreprises et des banques : 218,4 milliards d'euros au titre des produits financiers des sociétés non financières (dividendes reçus + intérêts perçus, inclus les revenus des investissements directs étrangers) et 99,5 milliards d'euros de revenus financiers des sociétés financières (dividendes reçus + solde des intérêts versés/perçus).

Ainsi, sur une base de revenus financiers de 317,9 milliards d'euros en 2010, on pourrait dégager, en les soumettant aux taux actuels de la cotisation patronale :

- 41,645 milliards pour la maladie (13,1%)
- 26,386 milliards pour la retraite (8,3%)
- 17,167 milliards pour la famille (5,4%)

Ceci permettrait de faire face dans l'immédiat au déficit de la Sécurité sociale, mais surtout de mener une politique sociale dynamique visant à répondre aux nouveaux besoins sociaux. Cela contribuerait dans le même temps, à réorienter l'activité économique vers un autre type de développement social et écologique, un autre type de production des richesses réelles, au lieu d'alimenter la spéculation.

taxer la finance

Annulée après l'arrivée de François Hollande au pouvoir, les projets de financement de la Sécurité sociale n'en sont pourtant pas plus rassurants. Les décisions gouvernementales suite au rapport Gallois prévoient d'augmenter la TVA. Ces augmentations serviront à compenser les crédits d'impôt, nouveaux cadeaux au patronat et perte de pouvoir d'achat pour les ménages.

C'est une façon de faire peser le financement de la protection sociale davantage sur les ménages que sur les entreprises, de renforcer l'étatisation de la Sécurité sociale et la soumission de son budget aux arbitrages de l'État. TVA surnommée fort à propos « antisociale » et CSG constituent deux faces d'une même pièce fiscale.

Il faut oser rompre avec les dogmes de la théorie économique libérale dominante. Ceux-ci présentent le financement de la protection sociale comme un handicap pour l'économie. En effet, les cotisations sociales sont considérées dans cette conception comme un obstacle pour l'emploi, dans la mesure où elles seraient censées élever de façon excessive le coût du travail.

À l'opposé de cette conception libérale, nous montrons que le financement de la protection sociale, notamment par les cotisations sociales, constitue un facteur de développement des ressources humaines, un moteur pour un autre type de progression de la productivité du travail et un autre type de croissance. Il s'agit de rompre réellement avec la politique économique et la gestion des entreprises actuelles, qui en réduisant la part des salaires dans la valeur ajoutée et en faisant exploser le chômage, compromettent les rentrées de cotisations. De même, il importe de rompre avec les exonérations de cotisations patronales sur les « bas salaires » (30 milliards d'euros par an) ; celles-ci privent la Sécurité sociale de ressources et tendent à tirer tous les salaires vers le bas.

**l'humain
d'abord**

Ensuite le **débat sur une réforme de l'assiette des cotisations patronales doit être mené.** Aujourd'hui, les entreprises de main-d'œuvre (BTP, métallurgie, etc.) qui embauchent, ont un rapport charges sociales/valeur ajoutée (VA) élevé. Inversement, les sociétés financières et les entreprises qui licencient et jouent les placements financiers contre la croissance réelle et l'emploi, réduisent la part des salaires dans la valeur ajoutée ont un rapport charges sociales/VA beaucoup plus bas. Il y a donc des effets pervers par rapport à l'emploi et à la promotion des salariés. L'assiette actuelle des cotisations patronales avantage les entreprises capitalistiques et les sociétés financières au détriment des industries de main d'œuvre et de l'emploi correctement rémunéré. Nous proposons donc, tout en défendant le principe d'une assiette salaire et en travaillant à son élargissement, de corriger ses limites en modulant le niveau de la cotisation patronale en fonction de la politique d'emploi et de salaires de l'entreprise. L'objectif serait d'articuler de nouvelles rentrées de cotisations sociales au développement de l'emploi, des salaires et de la croissance réelle. Les entreprises qui, en liaison avec les luttes sociales et l'intervention des salariés dans les gestions, relèveraient la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée (emploi, salaires, formation, promotion des salariés, fonds sociaux) seraient assujetties à un taux de cotisation relativement abaissé, mais l'accroissement des salaires, de l'emploi, de la croissance, permettrait une masse de cotisations accrue. À l'inverse, celles qui joueraient contre l'emploi et le développement des salaires et des qualifications seraient soumises à des cotisations patronales plus élevées.

Une relance nouvelle exigerait aussi une réforme de justice et d'efficacité sociale de la fiscalité. Elle impliquerait une nouvelle politique industrielle. Cela nécessiterait un pôle public du crédit et de changer les rapports entre les banques et l'économie réelle. Cela passe aussi par une réorientation de la construction européenne visant à contribuer au développement de l'emploi, des services publics et de la croissance réelle. Cela impliquerait, enfin, un autre type de mondialisation.